

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 9 novembre 2023

Présidence de Monsieur Jeton Hoxha

Préavis N° 42-2023

Refonte des sites internet de la Ville de Renens et révision de processus en vue du développement de la cyberadministration. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 247'500.-

Réponse aux postulats intitulés « La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-là à Renens » et « Visibilité des élus sur le site internet de la Commune de Renens »

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

vu le préavis municipal N° 42-2023 du 28 août 2023,

où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de CHF 247'500.- TTC pour la refonte des sites internet de la Ville de Renens.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 1010.3071.5060 – Refontes des sites internet de la Ville de Renens.

Cette dépense sera amortie en cinq ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTÉ les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024, telles que décrites au chapitre 7.4 des incidences financières pour un montant total de CHF 35'000.- TTC imputées au compte N° 1040.3185.02.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 7.4 des incidences financières.

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Muriel Rossel du 11 octobre 2018 intitulé « La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-là à Renens ».

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz du 11 novembre 2021 intitulé « Visibilité des élus sur le site internet de la Commune de Renens ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

Le Président

Jeton Hoxha



La Secrétaire

Corrine Simon

